

A.C.I.R.E.Ph.

Association pour la Création d'Instituts de Recherche sur l'Enseignement de la Philosophie

[L'enterrement des programmes Renaut par le Ministère.

Les nouvelles directives de la DESCO.]

Lettre adressée aux enseignants de philosophie des lycées publics et privés sous contrat

de J.P. de Gaudemar, Directeur de la Desco, 31 mai 2001.

Madame, Monsieur,

Le Ministre a décidé que de nouveaux programmes de philosophie entrent en vigueur pour les séries de la voie générale à la rentrée 2001.

Ce renouvellement des programmes de 1973 était devenu indispensable : d'abord parce qu'en plus d'un quart de siècle, la conception d'un enseignement philosophique a notablement évolué ; ensuite parce que l'organisation des enseignements au lycée a changé et que les conditions nouvelles d'enseignement ont nécessairement des répercussions sur les programmes de philosophie.

Ces nouveaux textes sont le fruit d'un processus d'élaboration complexe, sans précédent dans la discipline. Après un an et demi de préparation et de consultations, le groupe d'experts présidé par le professeur A. Renaut a rédigé un projet qui a reçu un avis favorable du Conseil national des programmes et du Conseil supérieur de l'éducation, avant de paraître, comme le veut la réglementation, au Bulletin officiel du 31 août 2000, pour une mise en œuvre officielle à la rentrée 2001.

Toutefois, le Ministre ayant pris dans la même période l'engagement de soumettre à la consultation des enseignants concernés l'élaboration de tout nouveau programme, il a souhaité que cette consultation ait également lieu pour les programmes déjà publiés. Cette volonté était respect d'un engagement mais aussi sagesse. Nul n'ignorait que ce programme avait soulevé des critiques parfois passionnées. Il était important de mieux comprendre leurs raisons.

Dans cette logique, une consultation à grande échelle s'est déroulée tout au long du premier trimestre de la présente année scolaire. Les résultats en sont connus pour avoir été rendus publics immédiatement à travers des synthèses académiques et nationale. Ils ont fourni la base d'une commande complémentaire au groupe d'experts de façon à ce que les questions les plus importantes trouvent dans toute la mesure du possible une réponse, compatible avec le souci de

garder au texte une cohérence d'ensemble.

Il en est résulté une nouvelle version des programmes, qui a tenu le plus grand compte des remarques issues de la consultation. Le Conseil national des programmes et le Conseil supérieur de l'éducation ont apprécié le sérieux du travail accompli en donnant un avis favorable à ces nouveaux textes. Certes des critiques continuent à s'élever contre ce programme, mais il aurait sans doute été difficile d'obtenir à court terme un consensus sur quelque texte que ce soit.

La question n'est donc plus désormais de savoir si ces programmes peuvent faire consensus mais si l'on veut faire évoluer et renforcer l'enseignement philosophique.

Or, au-delà des aspects les plus médiatisés de ce débat, ce qui frappe peut-être le plus dans les arguments échangés, c'est malgré tout la volonté de changement. C'est d'abord ce souci légitime que le Ministre a entendu : renoncer à ces nouveaux programmes après ce long parcours aurait clairement signifié qu'aucune réforme des programmes n'est vraiment possible et qu'en définitive on revenait, une nouvelle fois, à la solution de facilité du statu quo, dont la majorité d'entre vous disent vouloir sortir.

Ainsi modifiés, ces nouveaux programmes seront mis en œuvre, comme prévu, à la rentrée 2001. Comme tout programme, ils ne marquent qu'un moment. Il est d'autant plus important qu'il en soit ainsi qu'il faut rompre avec la période presque trentenaire qui s'achève. Un moment, cela veut dire un premier pas vers le changement, une première étape donc, dans un processus d'ajustement.

C'est pourquoi il est apparu nécessaire de modifier, en même temps que les programmes le dispositif d'accompagnement. Cela sera fait de la façon suivante :

- **Une commission nationale** sera chargée de suivre l'application des nouveaux programmes de la série générale, d'en identifier les éventuelles difficultés, de faire des recommandations sur leur contenu, sur les actions d'accompagnement dont la formation des enseignants comme sur les modalités d'évaluation des élèves. On passe ainsi à une autre façon de concevoir les programmes, plus évolutive, mieux inscrite dans la réalité de l'enseignement. Pour cela, cette nouvelle commission doit avoir une composition délibérément large et pluraliste quant aux différentes approches ou sensibilités philosophiques. Autant l'élaboration d'un nouveau programme demande une certaine cohérence parmi les concepteurs, autant son suivi et son évolution progressive méritent au contraire un grand souci de la diversité des conceptions et des pratiques.

Le Ministre a souhaité qu'une telle commission soit placée sous la responsabilité du directeur de l'enseignement scolaire, pour marquer sa volonté de donner à la Commission un rôle institutionnel non seulement quant à l'évolution de l'enseignement de la philosophie mais aussi quant à sa place dans l'ensemble des enseignements de terminale.

- **Quant au groupe d'experts actuel**, sa mission s'achèvera dès lors qu'il aura remis, dans les prochaines semaines les **projets de programmes des séries technologiques**.

Si le Ministre a souhaité que cette lettre vous soit adressée avec les nouveaux programmes, c'est

pour que vous soient précisés le plus clairement possible le sens de sa décision et les ambitions qu'elle recouvre pour votre discipline. La rentrée 2001 n'est donc nullement la fin d'un processus, mais le commencement d'une nouvelle façon de travailler ensemble, dont je sais à quel point elle sera fructueuse dès lors que vous y engagerez vos convictions et votre expérience.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.